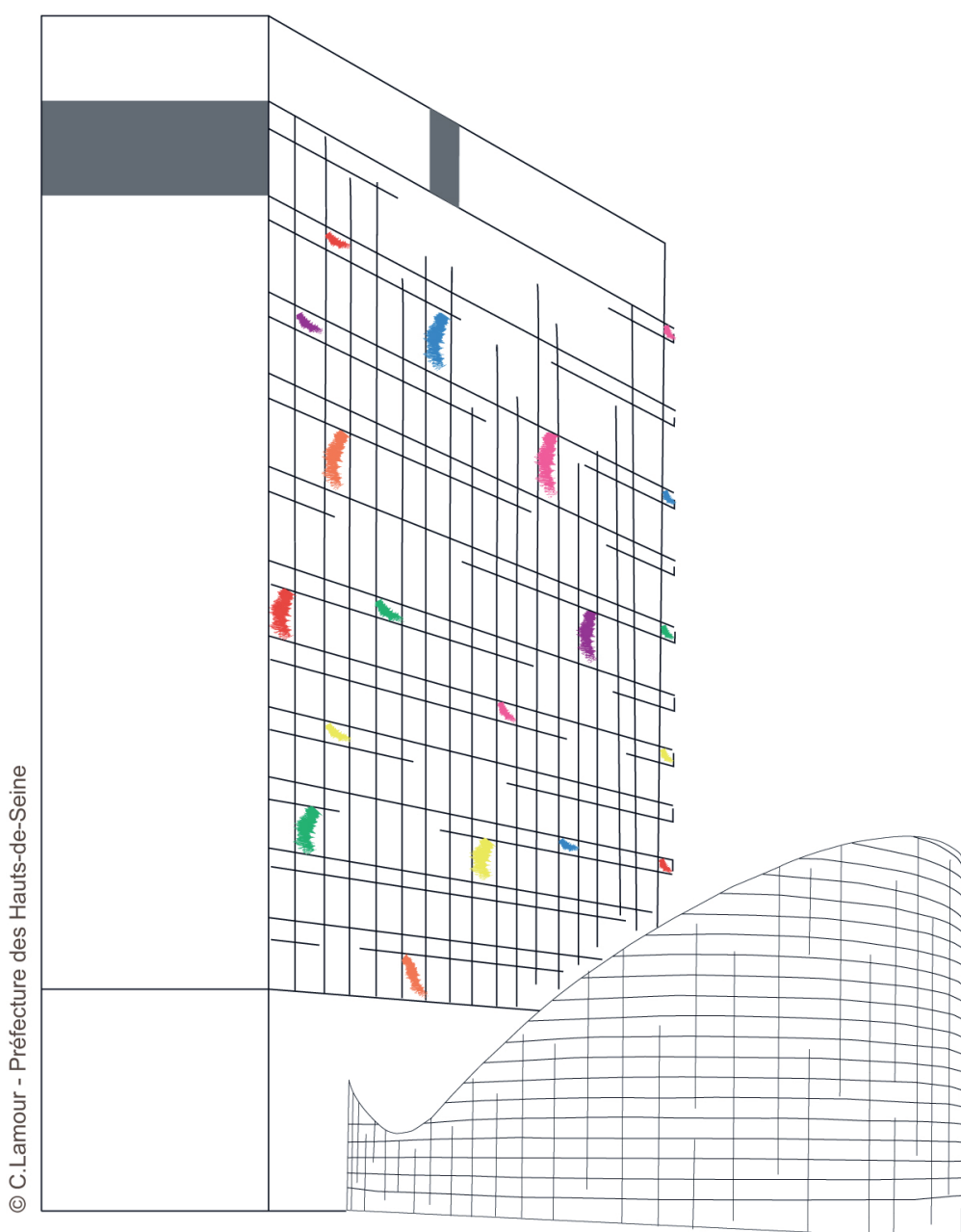


L'État dans les Hauts-de-Seine



Rapport d'activités 2012



PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE



En 2012, les services de l'Etat se sont totalement mobilisés en faveur des habitants des Hauts-de-Seine, avec un constant souci de travailler en lien avec les collectivités, entreprises et associations, partenaires incontournables du département.

Au sein de la région Ile-de-France, les fonctionnaires de l'Etat ont décliné avec ardeur dans notre département les grands projets d'aménagement du territoire comme le Grand Paris Express, les contrats de développement territorial ou le développement de l'offre de logement.

Dans un contexte marqué par la crise économique, l'Etat a pris une part active à la politique de l'emploi et a soutenu et développé les dispositifs de solidarité et de cohésion sociale. Il a renforcé aussi son action vigilante en faveur de la sécurité sous toutes ses formes.

Vous trouverez, ici présentée de manière synthétique, l'activité de l'Etat dans le département, déclinée autour de ces trois thématiques :

- L'Etat, acteur de l'accès à l'emploi, du développement de l'économie et des territoires
- L'Etat, garant de la solidarité et de la cohésion sociale
- L'Etat, vigilant sur la sécurité

J'ai le plaisir de vous présenter la synthèse de ces nombreuses actions dans les pages qui suivent.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Pierre-André PEYVEL
Préfet des Hauts-de-Seine



L'ETAT, ACTEUR DE L'ACCÈS À L'EMPLOI, DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES P. 07

- 1.1. L'emploi et le développement économique p. 07
- 1.2. Le soutien de l'économie et des entreprises p. 09
- 1.3. L'aménagement et le développement du territoire p. 10
- 1.4. Les relations avec les collectivités territoriales p. 13
- 1.5. La modernisation de l'administration et des services publics p. 15

L'ETAT, GARANT DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE P. 17

- 2.1. Développer l'offre éducative p. 17
- 2.2. Réduire les inégalités entre territoires : la politique de la ville p. 18
- 2.3. Favoriser l'accès au logement et améliorer le bâti p. 19
- 2.4. Mener des actions volontaristes en faveur des publics spécifiques p. 21

L'ETAT, ATTENTIF À LA SÉCURITÉ DES CITOYENS P. 25

- 3.1. Assurer la sécurité des personnes et des biens p. 25
- 3.2. Assurer la protection et la sécurité des consommateurs p. 28
- 3.3. Lutter contre l'insécurité routière p. 29



1.1. L'emploi et le développement économique

La situation de l'emploi dans le département, si elle reste fin 2012 plus favorable que dans l'ensemble de la région ou nationalement (taux de chômage de 7,8% dans les Hauts-de-Seine, contre 8,8% en Ile-de-France et 10,2% pour la moyenne nationale), exige de mobiliser l'ensemble des moyens à disposition afin de freiner la dégradation des indicateurs.

Tous les efforts sont notamment faits pour offrir des solutions aux demandeurs d'emploi afin d'éviter leur éloignement durable du marché du travail.

1.1.1. La coordination et l'impulsion des politiques de l'emploi

Le Service public de l'emploi départemental (SPED), organisme de coordination des politiques de l'emploi a engagé la stratégie de mise en œuvre des emplois d'avenir et anticipé l'information des dispositifs d'appui au développement de l'économie (pacte pour la croissance et la compétitivité, contrat de génération).

Les deux services publics de l'emploi local (SPEL) Nord et Sud du département, instances techniques d'impulsion et de mise en œuvre opérationnelle, en lien avec Pôle Emploi et l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ont notamment permis d'engager les actions suivantes :

- métiers en tension (services à la personne, commerce, hôtellerie) : adéquation de l'offre et de la demande sur des secteurs identifiés,
- identification des besoins en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC),
- identification des jeunes décrocheurs scolaires et orientation vers une insertion dans l'emploi (Ecole de la 2^{ème} Chance, plates-formes d'appui aux décrocheurs scolaires),
- groupe de travail sur les clauses sociales (volet droit commun et volet ANRU), en perspective d'une généralisation du droit commun,
- recrutement d'emplois en nombre (anticipation des recrutements dans les opérations de création ou d'extension de surface commerciale dans les Hauts-de-Seine - 360 emplois au total dans le nouveau centre SO OUEST de Levallois-Perret au 31 décembre 2012).

1.1.2. L'accompagnement des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles : les contrats aidés

La promotion des contrats aidés a permis la prescription de 4452 nouveaux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand (4 635 en 2011) et de 793 contrats initiative-emploi (CIE) dans le secteur marchand (763 en 2011).

	Objectif	Réalisation	% réalisation	Crédits de paiement
CAE	4 710	4 452	95 %	12 400 800 €
CIE	708	793	112 %	1 078 000 €
TOTAL	5 418	5 269	97 %	13 478 800 €

● L'ETAT, ACTEUR DE L'ACCÈS À L'EMPLOI, DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES

1.1.3. L'accès des jeunes au marché du travail

Les mesures en faveur du développement de la formation -et principalement de l'alternance- et d'aide à une insertion durable dans la vie active ont permis la réalisation de 12 224 contrats d'apprentissage et 7631 contrats de professionnalisation.

Par ailleurs, les services de l'Etat ont assuré la promotion des emplois d'avenir. L'objectif départemental représente une enveloppe de 1 279 emplois d'avenir, dont 160 dans le secteur marchand.

Suite à la publication de la loi du 26 octobre 2012 et de ses textes d'application, la mise en œuvre opérationnelle du déploiement des emplois d'avenir sur le territoire des Hauts-de-Seine a été préparée à travers notamment la mise en place d'une gouvernance locale du dispositif autour du SPED, l'organisation de cellules opérationnelles dans chaque territoire de missions locales et l'élaboration d'un plan d'action départemental (Préfecture, UT-DIRECCTE, Pôle emploi, missions locales et Cap Emploi).

1.1.4. L'accompagnement des entreprises dans leurs démarches en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés (accords TH)

28 accords ont reçu un agrément pour des engagements de recruter 830 travailleurs handicapés, soit une progression moyenne du taux d'emploi de 1,2 %.

84 accords ont fait l'objet d'un suivi, le taux d'emploi des établissements couverts par un accord d'entreprise agréé est d'environ 3,5%, soit près du double de ceux qui ne le sont pas (1,9 %).

1.1.5. L'insertion par l'activité économique (IAE)

L'action des 27 entreprises d'insertion, des 11 associations intermédiaires, de l'ETTI et des 21 chantiers d'insertion du département a mobilisé 3,3 M€ de crédits de droit commun.

Trois axes d'intervention ont été retenus pour favoriser le retour à l'emploi des publics éloignés du marché du travail : le développement de la mixité des publics prioritaires, l'amélioration du maillage territorial entre les prescripteurs (Pôle Emploi et les SIAE) et la poursuite du pilotage des SIAE à travers la négociation d'objectifs d'embauche des publics prioritaires et des sorties vers l'emploi.

Chiffres clés

Demande d'emploi

DEFM A :

70 990 / + 8 % sur un an

Jeunes :

6 430 / + 9,4 % sur un an

Seniors :

16 350 / + 13,4 % sur un an

Chômage de longue durée :

37 860 / + 9,9 % sur un an

RSA :

12 725 / + 10,8 % sur un an

Taux de chômage au 3^{ème} trimestre :

2010 : 7,3%

2011 : 7,2%

2012 : 7,7%

Emploi salarié :

2011:809 940

2012: 811 533 (+0, 2% sur un an)

Nombre de Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) :

133 (102 en 2011)



1.2. Le soutien de l'économie et des entreprises

1.2.1 La mise en place des dispositifs liés au redressement productif

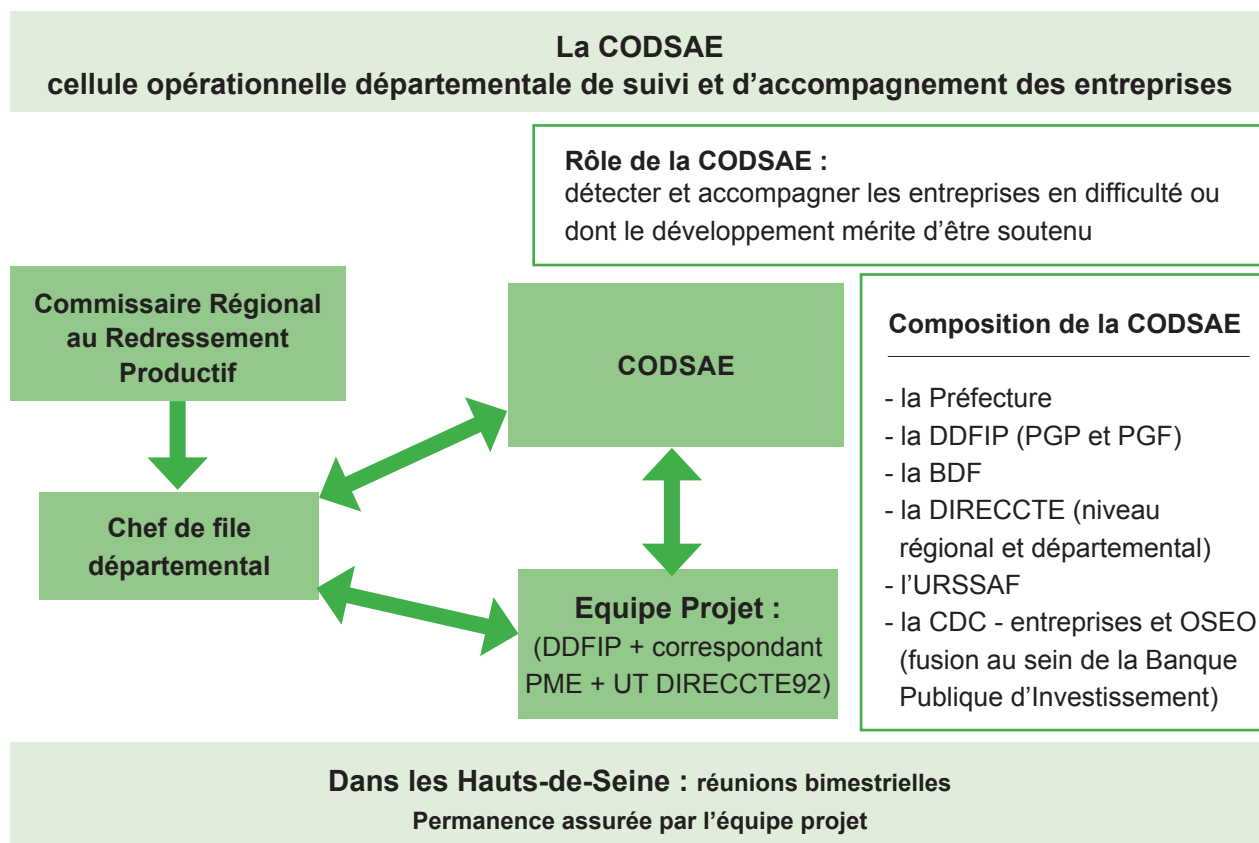
Dans le cadre du plan régional pour le redressement productif, le sous-préfet chargé du développement économique, de l'emploi et du développement durable, chef de file départemental correspondant du commissaire au redressement productif s'appuie sur la cellule opérationnelle départementale de suivi et d'accompagnement des entreprises (CODSAE), composée des services de la DDFiP, de la DIRECCTE, de la Banque de France, de l'URSSAF, d'Oseo/FSI.

La cellule détecte en amont soit des entreprises en difficulté soit des entreprises méritant d'être soutenues dans leur développement et l'identification et la mise en œuvre de solutions pérennes.

La cellule s'est réunie à 5 reprises en 2012. Sur les 123 entreprises signalées par les différents services, représentant près de 31 000 emplois, 69 entreprises, représentant plus de 21 000 emplois, ont été sélectionnées pour une analyse financière et un plan d'action en accord avec le chef d'entreprise. Elles appartiennent à tous les secteurs d'activité.

L'action de cette cellule vient en complémentarité avec celle de la commission départementale de suivi du financement de l'économie (COSUFIE), dont la mission vise à établir régulièrement un diagnostic de la situation économique locale.

Par ailleurs, l'activité de la Médiation du crédit animée par la Banque de France et celle de la Commission des Chefs des Services Financiers présidée par le Directeur Départemental des Finances Publiques, ont été soutenues.



● L'ETAT, ACTEUR DE L'ACCÈS À L'EMPLOI, DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES

1.2.2. Le recours au chômage partiel

Ce dispositif compense la baisse d'activité des entreprises par la prise en charge d'une partie des coûts de rémunération. En progression (+ 60 % par rapport à 2011, soit 236 358 heures accordées, dont 86 067 ont été consommées), cette mesure a concerné 114 entreprises des Hauts de Seine et 2 282 salariés.

1.2.3. La revitalisation du territoire

Dans le cadre des actions menées en faveur de la revitalisation du territoire, l'Etat assure le suivi de 24 conventions de revitalisation actives sur le département et a signé en 2012 une nouvelle convention, pour un montant total de 407 062 euros avec un objectif de 106 créations d'emplois sur le département.

1.2.4. La promotion des métiers industriels et le renforcement du lien école-entreprise

La deuxième édition de la « Semaine de l'Industrie », manifestation destinée à renforcer l'attractivité du secteur de l'industrie et de ses métiers auprès du grand public, a permis l'organisation en mars 2012 d'une quarantaine d'événements de sensibilisation tels que visites d'entreprises ou interventions en classe, accueillant plus de 800 participants, principalement des publics scolaires.



La mise en relation des entreprises et des publics scolaires dans le cadre de cette manifestation fait émerger la forte demande de stages en entreprise de la part des élèves dans le cadre de leur cursus et l'insuffisance du système de portails existant pour les mettre en relation avec les entreprises.

Les conclusions d'un groupe de travail mis en place pour pallier ce déficit ont préconisé le renforcement du site de l'Education Nationale « mon stage en ligne.fr ».

1.3. L'aménagement et le développement du territoire

1.3.1. Aménagement de la défense et de Seine-Arche



Avec les collectivités locales et ses établissements publics (SGP, EPF, EPADESA) l'Etat met en œuvre le développement du territoire.

Au cœur des Hauts-de-Seine, sur le quartier de la Défense Seine Arche, l'Etat a rappelé son attachement à la mise en œuvre du plan de renouveau et d'un développement équilibré du quartier d'affaire, de l'axe des Terrasses et des nouveaux quartiers de Nanterre, entre activités et logement autour de toutes les fonctions urbaines. Dans le cadre du plan de renouveau, 65 autorisations d'urbanisme ont été déposées représentant

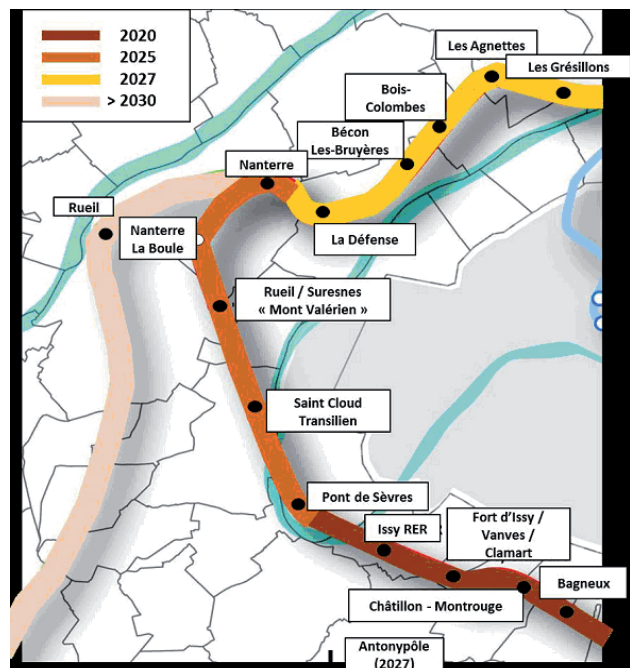
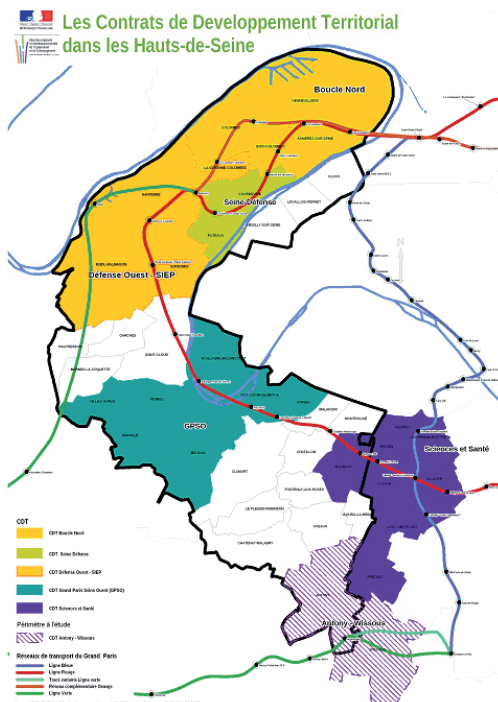
276 000 m² pour des projets lourds et complexes comme Hermitage, Trinity, Athena, Basalte, Jardins de l'Arche, dans des conditions de préparation administrative et de concertation longues et sensibles.

1.3.2. Aménagement du Grand Paris et poursuite de la démarche des CDT

Le développement des transports urbains constitue l'objectif de base du nouveau Grand Paris. En 2012, nous avons coordonné à Nanterre la préparation de l'extension à l'ouest du RER E EOLE, avec le déroulement de son enquête publique sur 4 départements. La DUP a été signée par les préfets le 31 janvier 2013.

Avec la SGP, les services de l'Etat ont organisé et contribué au débat public pour la préparation du chantier de la ligne 15 au sud, de Pont-de-Sèvres à Noisy-Champs. Dans les Hauts-de-Seine, 11 réunions publiques ont été tenues avec les élus et les services de l'Etat avec une forte participation du public.

CDT Boucle Nord	29 Janvier 2013
CDT Seine-Défense (Puteaux, Courbevoie)	14 mai 2012
CDT Défense Ouest-SIEP	25 avril 2012
CDT GPSO validation projet de contrat 13 novembre 2012	21 mars 2012
CDT Campus science et santé validation projet de contrat 21 novembre 2012	9 février 2012



L'Etat a en outre été activement présent à toutes les réunions des comités de gare et comités techniques pour les 16 implantations prévues dans le département. Au delà du réseau de transport, l'enjeu de développement du territoire s'est focalisé sur l'adaptation des plans locaux d'urbanisme : 11 PLU sont en cours d'élaboration et de révision au 31 décembre 2012. 3 nouveaux PLU ont été pris à Malakoff, le Plessis-Robinson et Suresnes. 3 PLU ont été mis en compatibilité à Bagneux, Montrouge et Bois-Colombes.

L'ETAT, ACTEUR DE L'ACCÈS À L'EMPLOI, DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES

Sous l'autorité du préfet de région, l'Etat a activement travaillé avec les collectivités volontaires à l'élaboration des contrats de développement territorial dans l'objectif de définir dans chaque territoire un projet économique, des objectifs d'aménagement, de transports internes, et de construction de logements. Les CDT ont été préparés par la signature d'accords cadre pour GPSO, Science et santé avec Bagneux, Seine-Défense, Défense-Ouest-SIEP et Boucle nord. Des CDT ont depuis été validés pour Science et santé, GPSO et Boucle nord. Certains sont en cours d'enquête publique. Dans ce cadre, l'engagement au titre de la territorialisation de l'offre de logement en Ile-de-France est un enjeu déterminant pour atteindre l'objectif d'offre nouvelle annuelle de 11 600 logements dans les HDS.

1.3.3. Territorialisation du grenelle de l'environnement et prévention des risques



Soutien à la conception et à la réalisation d'éco quartiers et promotion de la ville durable : Les services de l'unité territoriale de la DRIEA ont réalisé des « ateliers de la ville durable » sur les thématiques « logement intermédiaire », « aménagement et bruit » et conçu des fiches méthodologiques à destination des services techniques des collectivités locales sur la prise en compte de l'environnement dans l'urbanisme.

Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur plan climat énergie (PCET) :

Dans la poursuite de l'action de sensibilisation lancée en 2011, pour les 20 collectivités des Hauts-de-Seine qui doivent réaliser un PCET, les services de l'Etat (Préfecture, DRIEA, DRIEE) en collaboration avec l'ADEME ont réuni à nouveau en 2012 le réseau PCET 92 afin d'échanger sur la méthodologie, les aides financières et les retours d'expérience. A cette occasion, une présentation du Schéma Régional Climat Air Energie qui comprend des recommandations à l'attention des collectivités locales a pu être faite afin de permettre **la compatibilité entre le schéma régional et chaque PCET.**

Lutte contre le bruit (PPBE) :

Après avoir mis en place le comité de pilotage des dispositifs de lutte contre le bruit en 2011, un travail technique avec les partenaires concernés a été engagé (Bruitparif, services gestionnaires de voirie, communes et EPCI). Les cartes des infrastructures routières et ferroviaires ont été approuvées et publiées et **le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) finalisé.**

Prévention contre les risques naturels et technologiques :

Le département des Hauts-de-Seine comporte 5 établissements SEVESO seuil haut, ayant conduit le préfet à prescrire **4 plans de prévention des risques technologiques (PPRT)**. En 2012, la mise en enquête publique des 2 PPRT de Gennevilliers et l'engagement de la procédure de financement des mesures foncières prévues dans le règlement du PPRT du dépôt CCMP ont été réalisées. A ce jour, le PPRT CCMP de Nanterre et le PPRT de Gennevilliers sont approuvés. Le PPRT total Gennevilliers a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 11 avril 2013.

Concernant **les mouvements de terrain**, les travaux sur le PPRMT de Meudon se sont poursuivis avec la rédaction d'un projet de règlement. Une procédure de péril imminent est en cours. Le PPRMT de Chaville a été révisé en décembre 2012.



Sur le **risque inondation**, de nombreuses rencontres avec les collectivités ou les porteurs de projet se sont tenues notamment sur l'interprétation du plan de prévention du risque inondation PPRI.

Continuités écologiques

Des fiches outils pour l'intégration de la trame verte et bleue (TVB) dans les PLU et sa diffusion dans les porter à connaissance ont été réalisées. Le schéma TVB de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) fait actuellement l'objet d'un suivi par les services de l'Etat.

Paysage

Un atlas du paysage et des projets urbains dans les Hauts-de-Seine est en cours d'élaboration avec le CAUE, la DRIEE et les communes afin de partager un outil d'observation et d'anticipation des mutations urbaines et paysagères dans les projets d'aménagement.

1.4. Les relations avec les collectivités territoriales

1.4.1. Le développement du partenariat

Conformément aux engagements pris au niveau national avec les associations d'élus, la DDFiP des Hauts-de-Seine a poursuivi la promotion d'une offre de services pour :

- améliorer l'information et enrichir les expertises, en matière de fiscalité (impôts locaux, activités commerciales) et d'analyses prospectives financières et fiscales : les services ont réalisé 30 analyses fiscales et financières approfondies, répondu à 288 questions en matière de fiscalité directe locale et 58 questions en matière d'activités commerciales des collectivités locales.
- développer les échanges dématérialisés : si 79 conventions de dématérialisation thématiques sont désormais en vigueur, 2012 aura surtout été marquée par la dématérialisation de l'intégralité des pièces de dépenses et de recettes intervenues à Meudon et Bourg-la-Reine. Ainsi plus aucun « document papier » ne circule entre ces communes, leur comptable et le juge des comptes.
- fiabiliser les comptes locaux afin de mieux prendre en compte l'environnement économique et financier parfois tendu des collectivités territoriales.
- un partenariat formalisé, s'est poursuivi avec la signature de 22 conventions avec des collectivités ou établissements publics locaux.

Chiffres clés

Dotations d'investissement 2012	
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	135 236 878 €
Dotation Globale d'Equipement (DGE)/DETR	259 051 €
Subventions au titre de la réserve parlementaire	2 591 737 €
Subventions Jeunesse et Sports	2 603 514 €
Dotation de Développement Urbain (DDU) investissement	417 947 €

● L'ETAT, ACTEUR DE L'ACCÈS À L'EMPLOI, DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES

Chiffres clés

Dotations de fonctionnement 2012 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	
Communes	413 140 471 €
Départements	265 296 228 €
Etablissements de coopération intercommunale (EPCI)	267 987 814 €
11 communes ont été bénéficiaires de la DSU	16 744 027 €

Par ailleurs, en 2012, la préfecture a reçu près de 60 000 actes des collectivités locales au titre du contrôle de légalité. 600 d'entre eux ont fait l'objet d'une intervention sous forme de lettres d'observation ou de conseil.

Sous l'impulsion de la Direction Générale des Collectivités Locales du ministère de l'Intérieur, la fonction de conseil constitue aujourd'hui une part importante de l'activité du contrôle de légalité : elle se matérialise par un nombre croissant de saisines des collectivités locales, en amont de l'édition des actes. Les conseils prodigués concernent tous les secteurs d'activité : marchés publics, domanialité, fonction publique territoriale etc... Ces observations et conseils formulés en 2012 font depuis le 1er janvier 2013 l'objet d'une synthèse annuelle, transmise à l'ensemble des collectivités.

La télétransmission des actes au titre du contrôle de légalité se généralise aujourd'hui à l'ensemble des collectivités locales. 35000 actes ont ainsi été télétransmis en 2012.

1.4.2. L'intercommunalité

L'année 2012 a été consacrée à la préparation de l'élargissement de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) avec l'entrée programmée des communes de Vélizy-Villacoublay (78) et de Marnes-la-Coquette, à compter du 1er janvier 2014. A cette date la communauté d'agglomération de GPSO regroupera près de 330 000 habitants.

1.4.3. L'organisation des élections

Les services de la préfecture ont été particulièrement mobilisés pour assurer le parfait déroulement de :

- l'**élection présidentielle** les 22 avril et 6 mai 2012 avec 29 commissions de contrôle, une commission de recensement des vote avec participation de plus de 100 agents des services de l'Etat ;

- les **élections législatives** des 10 et 17 juin 2012 pour 13 circonscriptions, 188 candidats au 1er tour et une législative partielle les 9 et 16 décembre 2012 avec 8 candidats.



1.5. La modernisation de l'administration et des services publics

Venant compléter les services certifiés ISO 9001 et les démarches de qualité ou de référentiel Marianne lancées dans certains services de l'Etat, les services d'accueil du public de la préfecture et des sous-préfectures se sont engagés dans une démarche **qualité de service à l'utilisateur**, en déclinant au plan local une série d'engagements de service prévus par le document de référence ministériel « le référentiel Qualipref ». Ce référentiel vise à améliorer l'accueil du public et le service rendu aux usagers, dans un souci de constante progression. Il se traduit par la mise en œuvre d'engagements de services relatifs à l'accueil physique et téléphonique, à la qualité des informations disponibles, notamment sur le site internet, aux délais de réponse aux demandes d'information et aux réclamations, à la délivrance des titres de circulation, dans des délais annoncés et respectés.



A la fin du premier semestre 2012, les trois sites ont été certifiés «Qualipref» pour les modules suivant : engagements communs, accueil général et délivrance de titres. En 2013, les trois sites devront adapter leur démarche qualité à une nouvelle version du référentiel tout en l'étendant aux relations avec les collectivités locales.

Un **Comité local des usagers (CLU)** réuni en juillet 2012 assure la concertation en associant des représentants des associations d'usagers, des collectivités territoriales et les services de l'État concernés.

La certification du Cabinet du Préfet (norme ISO 9001/2008) a été reconduite ; la réussite de cette démarche conduira en 2013 à son extension à de nouvelles attributions (alerte et communication de crise / avis sur les dossiers de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur).

Sous la responsabilité de la DDFIP, 3,4 millions de **paiements automatisés** ont été opérés par les usagers pour plus de 419 millions € en 2012 plaçant les Hauts-de-Seine au 1er rang national. Les usagers peuvent désormais s'acquitter de leurs factures tant auprès des régisseurs qu'auprès des comptables grâce au **nouveau dispositif de titres payables par Internet (TIPI)** tandis qu'émerge, dans certaines collectivités, le paiement par téléphonie mobile.

2.1. Développer l'offre éducative

Chiffres clés

Etablissements scolaires :

658 écoles du premier degré
134 collèges
81 lycées dont 22 lycées professionnels

Elèves

163 580 élèves dans le 1er degré
(162 720 en 2011)
130 580 élèves dans le 2nd degré
(130 160 en 2011)

Personnel

18 696 enseignants
3 579 personnels non enseignants

Diplômes délivrés :

14 944 brevets des collèges
13 482 baccalauréats

La Direction académique des Hauts-de-Seine a poursuivi la réalisation des objectifs du projet académique, notamment en ce qui concerne les réponses à apporter aux **élèves à besoins éducatifs particuliers** :

La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France (CASNAV) : Les dispositifs CLIN et CLA sont renommés Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants. 398 élèves ont été reçus en cellule d'accueil. A partir de novembre 2012 et jusqu'au 25 février 2013, des cellules d'accueil ont été mises en place régulièrement dans 3 CIO. 607 élèves ont été reçus entre le mois de septembre 2012 et le mois de février 2013.

La prévention du décrochage scolaire - les dispositifs « Classes Relais » : chaque année les neuf dispositifs-relais du département des Hauts-de-Seine accueillent dans leur public des élèves exclus définitivement par conseil de discipline ou qui font l'objet d'une mesure conservatoire avant leur comparution devant ce conseil.

Parallèlement, **le suivi et la prise en charge des élèves absents** et décrocheurs a été maintenu dans le département, en coopération avec le sous-préfet en charge de la politique de la ville, la DDCS et d'autres services de l'Etat. La coopération avec les communes pour la prise en charge conjointe des élèves exclus temporairement a débouché sur la signature de conventions telle celle signée avec Gennevilliers sur le « Fil continu ».



Par ailleurs, la Direction académique a poursuivi le développement de **l'équipement numérique des écoles** : dans la continuité des dispositifs initiés en 2011, 2 nouveaux pôles stratégiques ont été lancés en novembre 2012 : à Gennevilliers sur le thème « le numérique et la maîtrise des langages. », et à Fontenay-aux-Roses, « numérique et sciences citoyennes »

Une étude sur l'intégration des tablettes numériques dans les classes a été menée en collaboration avec la ville d'Antony et une expérimentation conduite à Clichy et Meudon en collaboration d'une entreprise sur une ardoise numérique destinée à l'éducation.

Enfin, le partenariat avec le Conseil général, les communes et le monde associatif s'est poursuivi dans **le domaine de l'action culturelle** : Traverses92 a connu sa neuvième édition et est devenu un moment culturel mobilisant les établissements scolaires du premier et du second degré.

2.2. Réduire les inégalités entre territoires : la politique de la ville

En 2012, l'Etat a maintenu son effort en faveur des quartiers en politique de la ville dans les Hauts-de-Seine à hauteur de **8,636 M€** suite à la prorogation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) pour la période 2011/2014.

6,820 M€ ont été attribués par l'Agence nationale de la cohésion sociale (ASCé) au bénéfice des quartiers prioritaires dont 3,392 M€ pour la réussite éducative et 3,427 M€ pour les contrats urbains de cohésion sociale et autres actions fonçibles.

Au total, 698 actions ont été soutenues en 2012 au bénéfice de 239 porteurs de projets dans 17 communes, ainsi que 90 postes d'adultes relais qui assurent des missions de médiation sociale.

Au 30 avril 2012, 90,2% des crédits politique de la ville étaient engagés dont 100 % des crédits attribués aux associations.

L'accompagnement et le soutien technique et pédagogique des acteurs de la politique de la ville à été renforcé en 2012 :

- **L'animation de réseau** a continué d'être privilégiée pour favoriser les échanges et les remontées d'informations entre les services de l'Etat et les chefs de projet ville, les coordonnateurs de réussite éducative, les coordonnateurs des Ateliers santé ville. Ces échanges ont permis de mieux appréhender les problématiques des quartiers prioritaires et d'orienter les interlocuteurs vers les dispositifs les plus adaptés ou les personnes ressources, notamment pour la gestion des crédits de droit commun.
- **Des réunions thématiques** organisées par la préfecture, avec la participation de nos partenaires de niveau national, ont favorisé la diffusion de l'information et des orientations, telle la demi-journée destinée aux porteurs qui émargent sur le dispositif ANCV-VVV (à destination des jeunes de 11 à 25 ans) et qui a réuni en septembre dernier plus de 200 participants.
- **La lutte contre le décrochage scolaire** est une priorité : aux côtés de l'éducation nationale et des communes signataires, l'Etat participe activement aux **dispositifs de prise en charge des exclus**.
- 14 « **Diagnostics en marchant** » dans le cadre de la GUP ont été menés. Cette démarche innovante permet de réaliser un état des lieux pertinent sur les modes opératoires des villes et des partenaires de la GUP et de créer une dynamique territoriale. 6 à 8 nouveaux diagnostics seront réalisés en 2013.
- Sur le département, **la clause d'insertion de 5%** est adossée à la programmation des opérations de renouvellement urbain. Fin 2012, cela représentait plus de 500 000 heures soit environ 270 ETP.

Chiffres clés 2012

- ▷ **Dotation globale crédits ACSé 8,636 M€**
 - contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) : 3,427M€
 - réussite éducative (RE) : 3,392M€
 - Ville-Vie-Vacances : 266 000 €
- ▷ **Nombre de structures financées : 239**
- ▷ **Nombre d'actions soutenues : 698**
- ▷ **Nombre d'adultes relais : 90**
- ▷ **Dotation du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : 1,584 M€, dont 1,165 M€ dédiés à la vidéo-protection.**

- Le lancement des démarches de **sorties de convention de rénovation urbaine** sur les communes d'Antony, Gennevilliers et Bagneux initié en 2012 met en lumière le véritable travail partenarial et la bonne concertation entre les services de l'Etat (préfecture, Education Nationale, DDCS, DRIEA, DRIHL, Direccte, DTSP), les collectivités et les associations. Le « porter à connaissance » permet de créer une véritable synergie avec l'ensemble des acteurs.

Le recensement des crédits d'intervention à destination des quartiers prioritaires

La préfecture des Hauts-de-Seine se mobilise depuis plusieurs mois pour préparer la réforme de la géographie prioritaire et la mise en œuvre des futurs contrats de ville au profit des quartiers prioritaires.

Un diagnostic réalisé pour recenser les moyens de droit commun de l'Etat sur ces quartiers prioritaires a ainsi permis de mesurer la capacité des services à identifier les crédits les plus pertinents, à évaluer ces moyens en volume et à apprécier la priorité accordée aux quartiers prioritaires dans l'affectation de moyens.

Les principaux champs de la politique de la ville ont été couverts : la cohésion sociale, l'emploi, l'éducation, le logement, la santé et la culture. Au total, les moyens de droit commun identifiés au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville s'élèvent à plus de 20 M€, hors éducation nationale.

Les premières conventions d'objectifs, signées dès le début de l'année 2013, ouvrent de nouvelles perspectives territoriales, notamment d'un point de vue partenarial pour atteindre le même niveau d'information avec l'ensemble des services de l'Etat sur les appels à projets et crédits orientés.

L'enjeu est de territorialiser les politiques de droit commun et de mettre en place une équipe interministérielle destinée à assurer la négociation et le suivi des futurs contrats, sous la présidence du préfet. La nouvelle génération de contrat privilégiera l'intercommunalité, un engagement prioritaire des politiques de droit commun, sur la durée du mandat municipal et des perspectives financières de l'Union Européenne. Outre les services de l'Etat, c'est l'ensemble des collectivités publiques qui sera impliqué : Pôle Emploi, les communes, la région, le département, ou encore la CAF.

2.3. Favoriser l'accès au logement et améliorer le bâti

2.3.1. Loger et héberger

En 2012, l'Etat a mis à la disposition du Conseil Général, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, une enveloppe de 24 M€ pour favoriser le développement du logement social.

Au 1er janvier 2012, 11 communes n'atteignent pas le taux de 20% de logements sociaux de la loi SRU, cependant aucune commune n'a fait l'objet de prélèvement financier du fait des dépenses réalisées par elles en faveur de la production de logements sociaux.

Le suivi des organismes HLM s'est poursuivi avec notamment la signature d'avenants aux conventions d'utilité sociale signés entre les bailleurs sociaux et l'Etat afin d'y intégrer les objectifs et les orientations relatifs aux logements foyers.

Les services de l'Etat interviennent dans **les programmes locaux de l'habitat**, par l'intermédiaire des porteurs à connaissance, qui permettent d'orienter la production de logements et leur localisation en prévoyant une stratégie de réserve foncière. 3 ont été adressés en 2012 à la CA Seine Défense, à Bois-Colombes et à Clichy-la-Garenne.

L'Etat participe également à **l'offre de construction au travers de la mobilisation des terrains publics**. Le programme 2012-2016 prévoit 26 sites représentant 740 000 m² pour un volume prévisionnel de 11 350 logements dont 1 802 logements sociaux. 4 notes d'évaluation de potentialité des sites ont été rédigées sur des terrains à Rueil-Malmaison, à Issy-les-Moulineaux, à Saint-Cloud et à Châtenay-Malabry. Un comité de pilotage départemental avec l'ensemble des ministères et partenaires concernés a été organisé le 28 septembre 2012.

Dans le cadre du **plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)**, 1 460 relogements ont été réalisés dépassant l'objectif 2012 fixé à 1 300.

La **commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)** instituée en 2011 et co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil Général, composée de deux commissions territoriales implantées à Nanterre et Antony a enregistré 55 dossiers contre 30 en 2011 soit une hausse de 83%.

En 2012 a également été lancée la révision de la charte de **prévention des expulsions locatives**. Trois axes de réflexion ont été retenus : les mécanismes de la prévention, le périmètre de la charte et les diagnostics partagés.

La mise en place d'un avenant DALO au protocole régional avec Action Logement et les communes le 18 juin 2012 a permis d'expérimenter une modalité de travail pour accentuer le relogement sur le contingent du 1% des ménages reconnus prioritaires et urgents au droit au logement opposable. 30 communes sur les 32 délégataires du contingent préfectoral ont accepté de participer à cette expérimentation et une convention signée avec 25 d'entre elles.

Le **service intégré de l'accueil et de l'orientation**, porte d'entrée du dispositif d'hébergement (urgence, insertion) mais aussi de sortie du dispositif par l'accès à un logement a mobilisé 482 places d'hébergement. En 2012, des protocoles entre le SIAO et ses partenaires ont été signés avec les associations œuvrant à la prise en charge des femmes victimes de violence et une charte relogement avec les représentants des bailleurs sociaux des Hauts-de-Seine afin d'améliorer le processus de relogement des sortants d'hébergement.

Chiffres clés

- 600 relogements au titre du DALO
- 37,7M€ dédiés à l'hébergement
- 1 460 relogements au titre des accords collectifs départementaux
- 552 logements au titre de l'intermédiation locative
- 2 497 demandes d'hébergement reçues par le SIAO 92

2.3.2. Construire et habiter mieux

11 conventions de rénovation urbaine ont été signées dans les Hauts-de-Seine depuis 2004. 14 quartiers concernés par ces projets pour un montant total de subvention de l'ANRU de 375M€.

En 2012, 15M€ ont été engagés au titre de la rénovation urbaine pour financer notamment la construction de 392 logements sociaux, la réhabilitation de 782 logements et la résidentialisation de 883 logements.

Au total 75% des subventions programmées sur la période 2004-2013 ont été engagées à fin 2012. Chacune de ces conventions est complétée par une convention de gestion urbaine de proximité (GUP) visant à améliorer la qualité du service rendu aux habitants concernés et une charte d'insertion professionnelle générant 940 000 heures de travail sur cette période soit près de 500 emplois (ETP mensuels) pour les habitants des quartiers en recherche d'emploi.

Chiffres clés

- Négociation et signature de conventions de réservation avec 70 bailleurs sociaux
- 3 223 logements sociaux financés dans le parc public
- 1 048 logements subventionnés dans le parc privé



Après relance en 2011 du **pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)**, coordonnant l'action des acteurs locaux (DRIHL, ARS, collectivités locales, services de police, Parquet), 2012 a été l'occasion de travailler sur de nouveaux thèmes : observation, repérage, traitement pénal et accompagnement des collectivités dans le suivi opérationnel des immeubles identifiés comme devant être traités en priorité.

2.4. Mener des actions volontaristes en faveur de publics spécifiques

2.4.1. Protéger les personnes vulnérables

Les services de l'Etat ont continué d'assurer l'accès aux droits et la protection des personnes vulnérables et en situation de handicap, notamment par un maintien des financements à hauteur de 1,47 millions d'euros au Groupement d'Intérêt Public MDPH 92 (auxquels s'ajoutent 74 700€ versés en mai 2013 au titre du solde de la subvention 2012), par la poursuite du soutien aux établissements qui accueillent des personnes âgées et handicapées bénéficiaires de l'aide sociale d'Etat et par un contrôle accru des organismes en charge de l'accueil de ces publics.

Concernant **la protection des majeurs**, suite à la réforme de la loi du 5 mars 2007 relative aux activités des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, 61 opérateurs tutélaires du département ont été habilités. La liste des mandataires habilités dans le département a ainsi pu faire l'objet d'une actualisation par arrêté préfectoral en juillet 2012.

La protection des mineurs est assurée par le contrôle préalable ou sur site des centres d'accueil ou de séjour. Avec 1 216 séjours de vacances avec hébergement déclarés en 2012, le nombre de séjours et d'enfants accueillis est en baisse. En revanche, le nombre d'accueils de loisirs reste stable.

2.4.2. Promouvoir l'égalité femmes-hommes.

La priorité a été accordée en 2012 à l'égalité professionnelle et sociale, notamment grâce à l'élaboration d'un plan départemental en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, auquel ont participé des référents départementaux désignés dans chaque administration, ainsi que par le biais d'actions de prévention et d'éducation égalitaire auprès des jeunes (organisation d'un colloque « Filles, garçons : Agir pour l'éducation égalitaire dès leur plus jeune âge » le 27 novembre 2012 à Issy-les-Moulineaux) et d'actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes : lancement d'un programme Mentoring des femmes comportant 3 sessions collectives et un comité de pilotage.

2.4.3. Lutter contre les discriminations et intégrer les personnes étrangères.

Après une phase d'élaboration en concertation avec tous les acteurs concernés (Etat, collectivités territoriales, associations) **le plan départemental d'intégration des personnes immigrées (PDI)** a été adopté en novembre 2011. Un appel à projet a été lancé en mars 2012 autour des priorités suivantes :

- apprentissage de la langue française (soutien aux ateliers sociaux linguistique),
- accès à l'emploi,
- scolarisation des jeunes filles et garçons de 16 à 18 ans, immigrés femmes et hommes vieillissants, femmes immigrées.

Cet appel à projet comprenait 20 fiches actions, dont 16 ont été mises en œuvre en 2012. Un comité de pilotage pour évaluer ces actions s'est réuni le 13 décembre 2012.

L'Etat a consacré à cette politique 0,6 M€ en 2012 dont 0,85 M€ pour les actions liées au PDI.

2.4.4. Soutenir l'initiative des jeunes

La DDCS s'implique également fortement dans la promotion du service civique, engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et sans conditions de diplôme. 151 contrats de Service civique ont été conclus en 2012, portant ainsi le nombre total de conventions signées d'octobre 2010, date de lancement de ce nouveau dispositif, au 31 décembre 2012 à **381 Services civiques**.

Enfin, 1 077 Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ont été délivrés et 173 bourses individuelles accordées sur critères sociaux, dans le cadre de **la promotion des métiers de l'animation**.

2.4.5. Développer la pratique du sport pour le plus grand nombre.

La DDCS a une triple approche en la matière :

- vers les publics les plus éloignés de la pratique sportive, notamment les femmes, les personnes handicapées ou les habitants des quartiers en politique de la ville. Au total, 216 clubs ont ainsi pu être soutenus par l'Etat en 2012.
- vers les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques des Hauts-de-Seine. 5 projets d'équipements sportifs ont été financés représentant une aide du CNDS de 0,611M€.
- vers l'encadrement, en promouvant les métiers du sport et la protection des pratiquants. Ainsi le plan « sport emploi » a permis 10 créations de postes d'éducateurs sportifs. Par ailleurs, 70 EAPS ont été contrôlés en 2012.



3.1. Assurer la sécurité des personnes et des biens

3.1.1. La lutte contre la délinquance

Les atteintes aux biens ont varié de 0,68% (61 018 faits en 2012). En effet, plusieurs formes de délinquance dite « de proximité », comme les destructions, dégradations ou vols à la roulotte, ont sensiblement reculé durant l'année 2012. Toutefois, l'augmentation, comme dans toute l'agglomération parisienne, des vols simples (+3,69%) ou des cambriolages (+8,79%) a nécessité une mobilisation accrue des services de police. Un plan particulier contre les cambriolages a été mis en place.

Les vols à main armée ont diminué sensiblement de 17,39% (133 faits en 2012), poursuivant la baisse déjà constatée en 2011.

L'implication des mineurs dans la délinquance est en recul. En effet, le nombre de mineurs mis en cause (1 271 en 2012) a enregistré une baisse de 17,31%.

La sécurisation des espaces collectifs a été d'une part poursuivie par une lutte soutenue contre les trafics de stupéfiants et d'autre part confortée par une forte régression des violences urbaines.

3.1.2. Les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance

Les services de l'Etat ont poursuivi les partenariats engagés avec les collectivités locales et les associations notamment dans le cadre des 32 CLSPD ou CISPD du département.

Les partenariats en matière de sécurité ont été renouvelés et développés : le protocole engagé avec l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts de Seine depuis 2003 a été reconduit. L'attention portée aux professions les plus exposées par les faits de délinquance a permis la mise en place d'une convention avec les ordres des professionnels de santé du département. Enfin, une démarche de réactualisation des conventions entre la Police nationale et les polices municipales a été initiée pour se conformer aux dispositions du décret du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types.

Par ailleurs, depuis novembre 2011, un site internet (www.cesplussur.interieur.gouv.fr) destiné à donner des conseils de sécurité aux commerçants est couplé à un service d'envoi d'information par SMS auquel les commerçants peuvent souscrire pour un accès direct aux faits importants de délinquance liée à leur profession. Pour le département des Hauts-de-Seine, 434 commerçants se sont inscrits durant l'année 2012.

En 2012, le fonds interministériel de prévention de la délinquance a pu soutenir des actions de prévention à hauteur de 419 200€ soit une augmentation de +26,08% par rapport à 2011. En matière de vidéo protection, 17 dossiers ont été financés pour un montant total de 1 165 448 € pour la mise en place de systèmes de vidéoprotection et déport d'images.

3.1.3. La lutte contre les violences faites aux femmes

Celle-ci s'est traduite par :

- le soutien au réseau « Femmes Victimes de Violence 92 » : service d'accueil et d'écoute,
- la formation de policiers à la lutte contre les violences conjugales (134 policiers formés et 61 policiers rencontrés en commissariat, 30 référents « violences conjugales »)
- le partenariat avec les associations spécialisées (4 Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, l'association Escal, le Centre Flora Tristan) dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat
- l'ouverture effective, dans le cadre de la convention portant sur le protocole de mise en œuvre de l'Ordonnance de protection signée le 25 novembre 2011, d'une permanence juridique « affaires familiales » du CIDFF au TGI de Nanterre.
- l'organisation d'une 2ème rencontre intersyndicale au sujet de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, le 22 novembre 2012 à Puteaux et le lancement d'une enquête départementale par questionnaire.

3.1.4. La lutte contre la fraude

Dans le cadre de la lutte contre les fraudes sociales, fiscales et le travail illégal, l'activité des services de l'Etat a été coordonnée par le CODAF qui a significativement augmenté ses contrôles : 300 infractions pénales ont été notamment relevées par les services de police et 1 411 infractions par la DDPP.

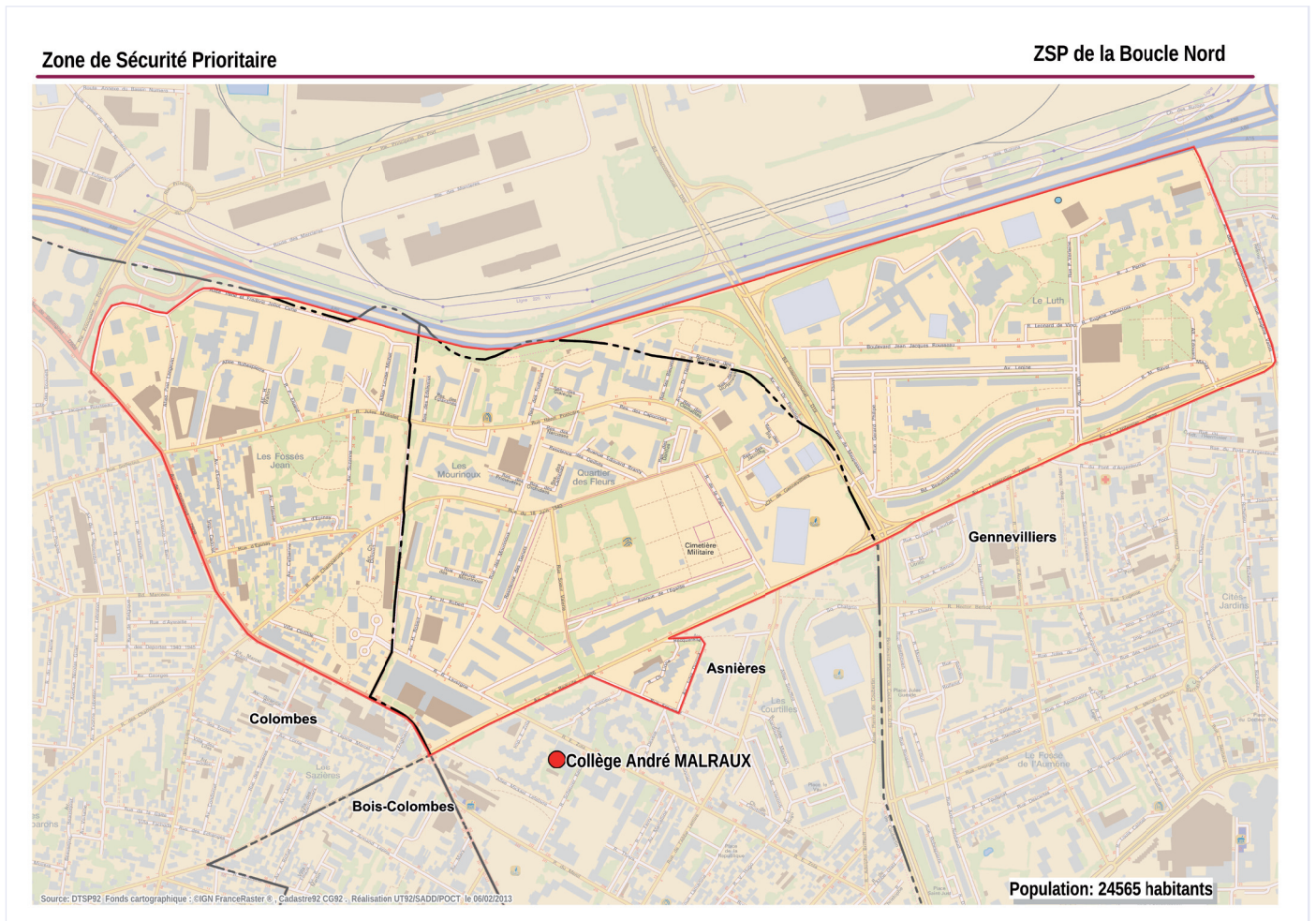
Les actions ont concerné le BTP, la restauration, les commerces mais ont été orientés également sur les pratiques frauduleuses de métaux précieux.

Le montant des fraudes détectées est ainsi situé pour l'année 2012 à un niveau élevé : 11 605 472 euros pour l'ensemble de l'activité des services.

3.1.5. La mise en place de la zone de sécurité prioritaire

Une zone de sécurité prioritaire a été mise en place sur le territoire avec un pilotage assuré par le préfet et le Procureur de la République, en coordination avec les trois maires des communes concernées (Asnières, Gennevilliers, Colombes) afin de favoriser la synergie des compétences, le partage d'informations et la coopération de tous les partenaires (services de police, bailleurs, associations de quartiers, commerçants) sur ce périmètre en concertation avec la population.

La mise en place de cette zone de sécurité prioritaire n'enlève aucun effectif ailleurs dans le département. De même, les brigades spécialisées de terrain (BST) et les brigades de soutien des quartiers (BSQ) demeurent en activité là où elles sont implantées.



3.1.6. La planification et la gestion de crise

En 2012, la préfecture a organisé 10 exercices dont un déraillement de T.G.V. dans le sud du département.

Afin de diffuser une culture du risque aux collectivités territoriales, un **Club PCS (plan communal de sauvegarde)**, animé par la préfecture a permis la rencontre des référents PCS des communes sur des thèmes comme la méthodologie de préparation d'exercices, l'information préventive ou encore l'accueil des impliqués.

Le travail de planification dans le cadre du dispositif ORSEC ou de la Défense Civile s'est poursuivi. Les dispositions « Vigilance météo », « SATER » (relatif à la chute d'aéronef), ou encore le plan « neige et verglas » ont été révisés.

Suite au retour d'expérience de l'exercice OCTOPUS de novembre 2011, quatre groupes de travail ont œuvré pendant un an à la résolution des difficultés inhérentes à la complexité du site de La Défense (alerte / accès des secours / communication / gestion des flux) pour **l'élaboration du Plan de Mise en Sécurité de la Défense (PMSD)**. Ce plan s'attache à favoriser une meilleure gestion d'un événement majeur dans le premier quartier d'affaires européen.



En outre, **les premiers Plans de Protection Externe (PPE)** d'Ile-de-France, qui viennent sécuriser les sites sensibles du département ont été réalisés.

La sous-commission départementale de sécurité a émis un avis sur **1 363 dossiers soit 130 dossiers de plus qu'en 2011**, conséquence de l'ouverture du centre commercial SO OUEST à Levallois-Perret et de la création de plus de 100 boutiques.

19 études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) et 2 cahiers des charges pour la création de zones d'aménagement concerté ont été transmis pour avis à la sous-commission départementale pour la sécurité publique au cours de l'année 2012 **contre 10 en 2011**.

3.2. Assurer la protection et la sécurité des consommateurs

3.2.1 Mission de contrôle

La direction départementale de la protection des populations assure la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs avec pour objectif d'assurer par la réalisation d'inspections et d'interventions au sein des entreprises :

- la sécurité des produits de grande consommation et prestations de service
- la loyauté des transactions commerciales,
- la protection économique des consommateurs,
- l'égalité d'accès à la commande publique,
- la santé et la protection animales.

- **5 560 interventions sur le terrain**, ont donné lieu à 147 mesures de police administrative, 1 338 avertissements 42 mises en demeure et 346 procès-verbaux.

- **61 contrôles de la première mise sur le marché**, ont été réalisés en 2012. 33 sociétés se sont vues rappeler leurs obligations de se conformer à la réglementation sur l'étiquetage des produits, les allégations nutritionnelles et de santé, la réalisation des autocontrôles, la facturation.

- **49 inspections des cuisines centrales**, détenant un agrément sanitaire qui fournissent les cantines scolaires et les hôpitaux

- **30 déclarations de suspicion de toxi-infection alimentaire collective (TIAC)** ont été traitées au cours de l'année (nombre en augmentation par rapport au niveau d'intervention de 2011).



3.2.2. Mission de conseil

- Les services ont rendu **53 avis consultatifs sur plans pour des projets de restauration** à caractère public ou destinés à des personnes à sensibilité particulière (maisons de retraite, crèches) afin de présenter les prescriptions requises pour l'implantation, l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux.

- En matière d'économie locale, l'évolution de **l'offre concurrentielle dans la commande publique** a été encouragée à travers un partenariat étendu avec les services de la préfecture et ceux de la direction départementale des finances publiques.

3.3. Lutter contre l'insécurité routière

Dans le domaine de la sécurité routière, 2 558 accidents ont été recensés (+ 4,71%) sur le département des Hauts-de-Seine durant l'année 2012.

30 victimes sont à déplorer alors que le nombre de tués avait particulièrement baissé en 2011. Le bilan des accidents mortels souligne à nouveau la vulnérabilité des piétons et des conducteurs de deux roues motorisées.

En matière de stupéfiants, en 2012, 3 237 dépistages ont été réalisés contre 914 en 2011 (+254,15%), dont 291 se sont révélés positifs.

En matière d'alcoolémie, 17 379 dépistages ont été réalisés au cours de contrôles préventifs, d'accidents ou dans le cadre d'infractions diverses au code de la route sur le département des Hauts-de-Seine, dont 1 411 positifs, contre 15 745 en 2011.

Le dernier trimestre a été consacré à l'élaboration, en concertation avec le Conseil général, l'association des maires et les associations d'usagers, du document général d'orientations (DGO) de sécurité routière pour la période 2013-2017 qui a relevé un enjeu majeur pour les Hauts-de-Seine : les risques routiers liés aux activités professionnelles.

